

Développement. Deux Contrats Régionaux de Pays, définis pour 5 ans sont actuellement en œuvre sur le département du Loiret.

L'actualité des Contrats Régionaux sur vos Pays

Le Contrat Régional de Pays – passé entre la Région Centre et le Syndicat du Pays concerné – est un outil visant à soutenir les projets de territoire portés par les collectivités, les associations, les entreprises et tout acteur du territoire souhaitant participer à la dynamique locale.

Acteur incontesté de ce développement, l'Agriculture est bien sûr un des bénéficiaires de ce programme, soutenue pour son activité de production créatrice de richesses, mais aussi pour son rôle dans l'entretien des espaces, et dans la filière énergétique.

Deux Pays lancés dans un nouveau dispositif :

Pays du Gâtinais et Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

• Une large palette d'aides à l'agriculture

Au travers du tableau ci-contre (Tableau 2) vous sont présentées les différentes mesures ouvertes à l'agriculture. Si vous avez un projet qui s'inscrit dans une de ces lignes, ou si vous vous interrogez sur l'éligibilité de votre projet, nous vous invitons à nous contacter afin de vous apporter plus de précisions sur les modalités liées à ce dispositif. (Cf carte et contacts)

Ces aides sont ouvertes soit à des projets individuels, soit à des projets collectifs (regroupant au moins 4 exploitants agricoles dans une structure collective). Si vous souhaitez intégrer une démarche collective (notamment pour la réalisation de diagnostics Diaterre ou Biodiversité, ou pour l'acquisition de matériels), rapprochez-vous de vos conseillers qui recensent toutes ces initiatives.

• Des modalités à respecter

Pour prétendre aux aides proposées par le Syndicat du Pays Gâtinais ou Beauce Gâtinais en Pithiverais, vous devez respecter certaines modalités :

- le siège d'exploitation ou de la structure collective est situé sur le territoire du Pays,

- le projet doit répondre à l'une des orientations définies dans le

Contrat Régional, - les investissements d'occasion ne sont pas éligibles, tout comme le renouvellement de matériels à l'identique,

- les travaux en régie ne sont pas éligibles,

- suivant la maîtrise d'ouvrage, il existe un plancher et un plafond de subvention. Les investissements devront atteindre un montant minimum pour pouvoir bénéficier d'une aide. (Cf tableau 1).

• Monter un dossier : comment faire ?

Pour faire une demande, il vous faut monter un dossier de demande de subvention. L'animateur du Syndicat de Pays ou votre conseillère Développement Local de la Chambre d'agriculture peuvent vous aider à le constituer. Une fois le dossier déposé au Syndicat de Pays, il sera examiné par le Comité de pilotage du Pays qui émettra un avis avant de le transmettre au Conseil Régional pour validation définitive.

Bientôt effectif sur 4 autres Pays : Faites connaître vos projets !

Les Pays Loire Beauce, Sologne Val Sud, Forêt d'Orléans Val de Loire et Giennois sont aujourd'hui en phase d'élaboration de leurs contrats de 3^{ème} génération. Actuellement, il n'est donc pas possible pour les agriculteurs de ces territoires de solliciter des aides dans le cadre des Contrats Régionaux de Pays.

Cependant, si vous avez des projets, n'hésitez pas à tenir informé le conseiller en développement territorial correspondant au Pays où se situe le siège de votre exploitation : ils participeront à définir les orientations du nouveau contrat, afin que la partie agricole corresponde aux besoins du territoire. Par ailleurs, les agents en développement territorial pourront également vous orienter vers d'autres dispositifs d'aides, s'ils existent, et vous accompagner dans votre projet.

CHAMBRE D'AGRICULTURE
DU LOIRET

Tableau 1 : Taux de subvention en fonction de la maîtrise d'ouvrage

Taux d'aide	Projet individuel		Projet individuel JA		Projet collectif (CUMA...)	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Montant de l'aide en €	2000	10000	2000	10000	3500	28000
Montant des travaux en € HT correspondant	8000	40000	5715	28570	10000	80000

Les Contrats Régionaux de Pays sont définis pour 5 ans :
- Pays Gâtinais : du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014/2015
- Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais : du 1^{er} juillet 2010 au 1^{er} juillet 2015

Vos contacts :
Pays Gâtinais : Marion Despicq, Chambre d'Agriculture, Antenne de Montargis, 02.38.98.80.41 - Nathalie Filleron, Syndicat de Pays Gâtinais, Château-Renard, 02.18.20.01.61
Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais : Alexandra Olive, Chambre d'Agriculture, antenne de Pithiviers, 02.38.30.94.03 - Lilliane Despont, Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, 02.38.30.64.02

Vos correspondants



Linda Thomi
Assistante
Tél. 02 38 71 90 68



Katia Couette



Marion Despicq



Jean-Pierre Fortin

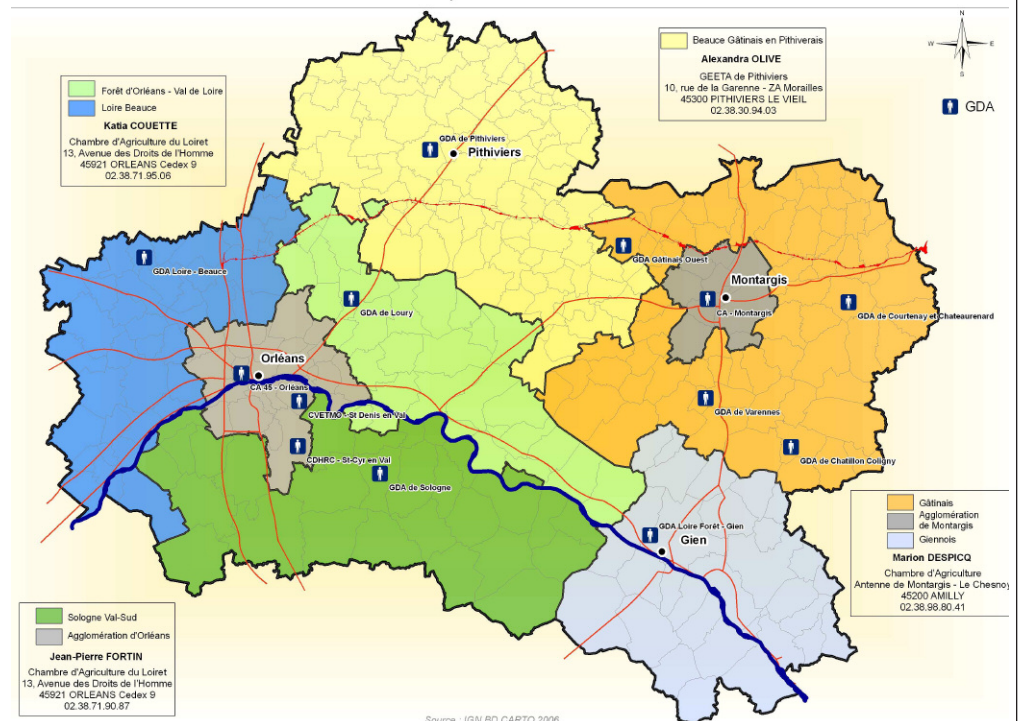


Alexandra Olive

Répartition des agents en développement territorial sur le Loiret

L'Equipe Développement Local

4 Conseillers répartis sur le territoire



Liste des investissements éligibles

PROJETS INDIVIDUELS

Aides à la production

Élevage bovin, ovin, caprin	Autonomie alimentaire	Stockage et transformation de matières premières récoltées : aplatisseuses, mélangeuses ou matériel de même nature, type fabrique d'aliments
	Réduction de la pénibilité du travail	Surveillance et distribution de l'alimentation : Pailleuses, dérouleuses-pailleuses, distributrices-pailleuses et distributrices d'aliment
Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	Réduction des pollutions par les fertilisants, suite à un diagnostic biodiversité	Pesée embarquée, matériel visant à moduler les apports, outils d'aide à la décision (GPS, TRK, barre de guidage...)
	Récupération et stockage des eaux de pluie	Pour les usages exclusivement agricoles : abreuvement des animaux, arrosage sous serre...
Diversification agricole (Circuits courts et productions marginales)	Production (en présence de circuits courts uniquement)	Construction, extension et aménagement de bâtiments de stockage liés à la production (grains, fruits, légumes...), acquisition de matériel spécifique (tunnels pour maraîchage...)
	Transformation	Construction, aménagement, mise aux normes et équipement de locaux d'abattage, transformation (laboratoire, chambres froides...) et conditionnement à la ferme (découpe de viande, affinage...)
	Commercialisation	Construction, aménagement et équipement de locaux de vente (vitrine réfrigérée...), dégustation et exposition, acquisition de véhicules pour les marchés et les livraisons, signalétique sur site, matériel de pesée
Agriculture biologique	Acquisition de matériels spécifiques à la production biologique	Construction, extension et aménagement de bâtiments de stockage liés à certaines productions (grains, légumes, fruits...), acquisition de matériel spécifique (tunnels pour maraîchage...)

Aides aux économies d'énergies et à la production d'énergie renouvelable

Diagnostic Diaterre et investissements associés (hors photovoltaïque et éolien si revente électricité ou usage irrigation)

Aides à l'entretien du territoire et à la préservation de la biodiversité

Diagnostic Biodiversité et investissements associés

PROJETS COLLECTIFS

Aides à la production

Élevage bovin, ovin, caprin	Acquisition de matériel en CUMA	Matériel lié à l'activité d'élevage
	Acquisition de matériel en CUMA pour la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Bineuses, désherbineuses, herbes étrilles, houes rotatives, système d'autoguidage, bineuses à gaz, matériels spécifiques pour l'implantation de couverts herbacés « entre rangs »
Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	Acquisition de matériel en CUMA pour l'implantation et le développement des cultures intermédiaires	Néo-déchaumeurs pour réalisation de faux semis, matériel de semis direct, de travail simplifié, semoir pour semis sous couvert végétal...
	Acquisition de matériel en CUMA pour le maintien des prairies	Chaîne de récolte, broyeurs de refus, herse de prairie
	Acquisition de matériel en CUMA pour la réduction des pollutions par les fertilisants	Pesée embarquée, matériel visant à moduler les apports, outils d'aide à la décision (GPS...)
Diversification agricole	Récupération et le stockage des eaux de pluie	Pour les usages exclusivement agricoles : abreuvement des animaux, arrosage sous serre...
	Actions collectives de promotion commerciale et de communication	Réalisation de plaquettes, signalétique commune et sur sites
Micro filières locales (Safran, Miel, Cidre du Gâtinais et rosiers du Bellegardois)	Étude stratégique de la micro-filière	État des lieux / diagnostic de la micro-filière. Élaboration d'un programme d'actions pluriannuel.
	Actions collectives de promotion de la micro-filière	Édition de supports de communication, site Internet...
Investissements de production	Animation	Salaires et charges liés au poste d'animateur

Aides aux économies d'énergies et à la production d'énergie renouvelable

Diagnostic DiaTerre et investissements associés (hors photovoltaïque et éolien si revente électricité ou usage irrigation)

Aides à l'entretien du territoire et à la préservation de la biodiversité

Pratiques agricoles d'entretien du territoire	Acquisition de matériel en CUMA pour l'entretien de haies et d'éléments arborés	Lamiers et autres matériels permettant la mise en œuvre de techniques douces d'entretien
Aménagements	Aménagements permettant de maintenir et développer les éléments fixes de biodiversité (suite à diagnostic biodiversité)	Plantations de haies, d'éléments arborés, d'arbres, de bosquets, acquisition de matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée (par une entreprise), restauration de mares...

Aides au développement de filières énergétiques locales

Matériels pour la fabrication et le stockage de plaquettes/biomasse (déchiqueteuse, hangar...)